Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 73 (1985)

Heft: [12]

Artikel: L'OFIAMT et la réinsertion professionnelle

Autor: bg

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-277744

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 12.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

tionnelles et changement, mais il s'y est ajouté la composante de l'égalité sociale, encore que de façon timide. L'analyse des résultats des communes montre que, pour cette seule fois, l'influence des partis politiques a joué un rôle important, les communes où domine l'orientation socialiste ayant donné une moyenne relativement élevée.

CONFLIT SOCIAL

M. Nef conclut que l'égalité des droits ne provoque plus seulement une lutte entre valeurs opposées, mais en outre

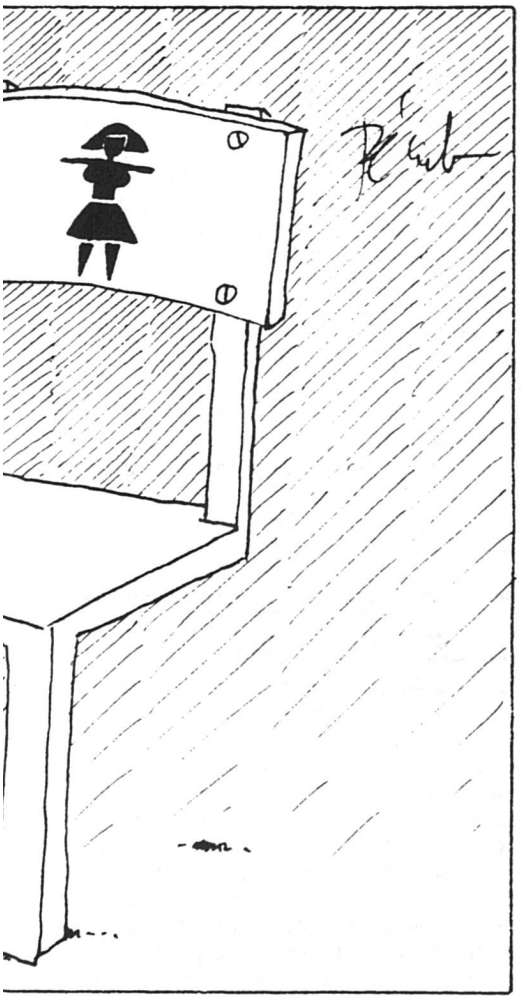

un conflit social, un conflit d'intérêts, ce qui n'est pas le cas avec le suffrage féminin ou le droit matrimonial. Les deux objets égalité des droits et droit matrimonial sont donc moins proches l'un de l'autre qu'on ne l'a dit.

Si le principe de l'égalité de salaire devait faire l'objet d'une votation, l'égalité entre hommes et femmes apparaîtrait comme un conflit de classe et non au premier chef comme un conflit de valeurs. Comme l'initiative pour la protection de la maternité, il y aurait peu de chance qu'elle passe la rampe de la votation populaire.

Perle Bugnion-Secretan

L'OFIAMT ET LA REINSERTION PROFESSIONNELLE

L'OFIAMT a publié récemment le rapport d'un groupe de travail qui a siégé à Lausanne en 1984 et qui s'est occupé des problèmes de la réinsertion professionnelle des femmes dans la vie active.

Ce groupe était composé — et c'est ce qui était intéressant — de personnes indépendantes œuvrant à la réinsertion des femmes, de responsables de services d'orientation et de formation, de représentants d'une régie fédérale et de l'industrie privée.

Les obstacles à la réinsertion, le décalage entre le droit et la pratique mais aussi les « trous » de la législation et le blocage des mentalités ont été passés en revue.

L'aspect le plus intéressant du rapport est dans ses propositions concrètes.

Formation : intensifier la sensibilisation du public à une meilleure formation des filles, par l'utilisation des médias notamment, et supprimer les limites d'âge de formation, ce qui entraîne l'urgence de former des enseignants à la pédagogie des adultes.

Financement : améliorer les bourses d'études, susciter le mécenat moderne (sponsors), affecter à des fins de formation une partie des bénéfices de la loterie à numéros.

Politique : relancer le débat parlementaire aux niveaux fédéral et cantonal.

Les horaires de travail devraient également être aménagés.

L'auteur du rapport, Marianne Gétaz, rend hommage à l'OFIAMT pour avoir intégré ce problème de réinsertion des femmes dans sa réflexion sur le chômage. Et nous aussi. Car les propositions faites rejoignent les nôtres et répondent au besoin de reconnaissance officielle des problèmes actuels des femmes. — **(bg)**

MEDIA : LE CONTENU ET LA FORME

L'Alliance de Sociétés Féminines peut, grâce au legs Elisabeth Goschen, récompenser chaque année un travail universitaire sur les femmes et les media. Ce prix a été attribué pour la première fois en novembre 1985 et remis à une étudiante de l'Institut de Journalisme et de communications sociales de Fribourg. Dans le cadre d'une recherche commandée par la Commission fédérale pour les questions féminines sur les femmes et les media, Irène Lorenz a présenté une analyse scientifique du tournage d'un film tiré d'un roman de Fontane par le cinéaste et metteur en scène allemand Fassbinder. Elle en conclut que, si le film plaide par ses images en faveur de l'égalité entre hommes et femmes, l'effet est affaibli par le sexisme du langage qui les accompagne. La TV et les autres moyens de communication, s'ils veulent lutter contre la discrimination, doivent veiller autant au langage qu'aux images qu'ils diffusent. — **(pbs)**

EN BREF

CONTRAT ROMPU

L'Alliance de Sociétés féminines et les autres organisations intéressées ont rompu leur contrat avec l'éditeur du « Schweizer Frauenblatt » (« wir Fraue »). Elles n'y publieront donc plus leur page spéciale et n'auront plus d'obligations financières à l'égard de la revue. L'éditeur affirme qu'il continuera à défendre l'égalité des droits, ... on verra, ou plutôt on ne verra pas car on n'aura plus d'intérêt à être abonné à un journal qui dépendra de plus en plus de la publicité.

ATTENTE

Après Zurich et Zoug, c'est à Nidwald qu'une mère de famille se voit refuser par le Tribunal fédéral, pour des raisons formelles, un jugement sur le fond sur le problème de l'égalité en matière d'éducation. Le moins qu'on puisse dire, c'est qu'il hésite encore à prendre position et veut, comme il l'a laissé entendre à propos d'un cas à Lucerne, donner au législateur une certaine latitude dans l'interprétation du principe de l'égalité dans l'éducation et son application dans l'enseignement.

RECOMPENSE

Jeanne Hersch a été en octobre et novembre à la tête de la délégation suisse à la conférence de Budapest sur la culture, dans la suite de la Conférence sur la Sécurité et la Coopération en Europe CSCE. Au même moment, elle a reçu, première lauréate, le prix Max Petitpierre, qui doit récompenser « une personnalité ayant... apporté une contribution importante au rayonnement de la Suisse dans le monde. »

CANDIDATE

Le parti radical du Jura Bernois a désigné Geneviève Aubry comme sa candidate aux prochaines élections au Conseil d'Etat du 27 avril 86.